

Buremärit Münsingen

6 juin 2022, visité le 6 juin 2022



Conclusion

La Protection Suisse des Animaux PSA s'engage depuis de nombreuses années pour que les animaux ne soient pas achetés et/ou donnés de façon spontanée ou sur un coup de tête. Or, des événements comme le marché d'équidés et de petits animaux à Münsingen favorisent un tel achat spontané problématique. Le problème principal réside alors dans le fait que les futurs détenteurs d'animaux ne se sont pratiquement jamais suffisamment informés sur les besoins de leurs protégés et ne peuvent guère s'assurer qu'ils ont assez de place, d'argent et de savoir-faire pour pouvoir en assumer la responsabilité à long terme. En conséquence, les animaux souffrent de mauvaises conditions de détention, et ce sont surtout les petits animaux de compagnie comme les cochons d'Inde et les lapins qui végètent dans des cages bien trop petites, dans la chambre des enfants. Afin de remédier – un peu tout au moins – à ce problème très répandu, la Confédération a introduit dès 2008 l'obligation d'informer à l'occasion de la vente d'animaux de compagnie et d'enclos ou cages (2018); selon cette obligation, lors de manifestations organisées à titre commercial, les acheteurs doivent être informés par écrit des besoins spécifiques de l'espèce. Malheureusement, ledit Buremärit a omis de se conformer à ce devoir d'information, car on n'y trouvait même pas de fiches informatives sur les espèces animales proposées et, même dans l'ambiance bruyante du marché et de la «chasse aux bonnes affaires», il n'a pas été possible d'observer, lors de la visite de la PSA, des vendeurs qui auraient informé personnellement les futurs détenteurs sur les conditions de détention des animaux.

Par ailleurs, la PSA estime que la direction de la manifestation où sont exposés des animaux est tenue de présenter des modes de détention aussi bons et respectueux que possible, qui doivent toujours satisfaire aux exigences minimales des dispositions légales régissant la protection des

animaux. Le degré de qualité de la détention des animaux et la manière dont ils sont traités, autrement dit ce que voient et se voient présenter les visiteurs lors de ces manifestations, donnent à ceux-ci des indications pour la détention des animaux à la maison. Dans le cas des cages beaucoup trop petites, non conformes à la loi et sans protection que la PSA a trouvées sur ce marché, l'exemple donné serait particulièrement tragique pour les animaux.

Il est absolument inacceptable que la plupart des animaux aient dû rester au marché pendant des heures sans aucune possibilité de retrait et qu'il n'y ait pas eu de protection visuelle, ou alors seulement de manière insuffisante, contrairement à ce que prescrivent aussi bien l'ordonnance sur la protection des animaux que le règlement de ce marché. Dans la majorité des cas, les responsables de la manifestation et les vendeurs n'empêchaient pas le public de s'approcher des animaux. Faisait également défaut un ruban de délimitation – qui aurait pu être placé aisément – pour maintenir une certaine distance. Par conséquent, la plupart des animaux mis en vente montraient des signes de peur et de surmenage. Ceux qui étaient surmenés auraient dû être renvoyés chez eux par les responsables de l'exposition ou placés dans un endroit calme, à l'écart des visiteurs.

L'offre d'équidés était également douteuse sous l'angle de la protection animale. Il y avait manifestation des équidés dont l'origine ne semblait pas tout à fait claire et dont l'état de santé et le statut vaccinal devaient, aux yeux de la PSA, être examinés de plus près à l'avenir, et ce avant qu'ils ne soient admis sur un marché. En effet, le règlement du marché stipule qu'aucun animal malade ne peut être exposé. Les vaccinations ne sont pas obligatoires, mais cela devrait être introduit. Les ânes qui, en dépit de leur âge avancé, ont été présentés avec des passeports récemment émis, ont laissé quelques questions ouvertes. La PSA estime que précisément les équidés, qui ne sauraient être détenus qu'au bénéfice de beaucoup d'expérience et de connaissances, ne doivent jamais être achetés sans connaissances préalables. La PSA exige une formation théorique et pratique pour les futurs détenteurs d'ânes et de chevaux.

La manière dont le Buremärli a présenté ses animaux ce lundi de Pentecôte contrevient à la loi et est loin d'être respectueuse des animaux. La PSA demande instamment aux responsables de mettre en œuvre des mesures d'amélioration immédiates et espère que celles-ci seront déjà visibles lors de la prochaine visite.

